

Le bureau technique est entré en fonction

Le Syndicat d'agglomération de Delémont est une collectivité publique regroupant les communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Val Terbi, soit plus de 26'000 habitants.

La Confédération soutient les agglomérations à condition qu'elles se dotent de projets d'agglomération. Le premier projet (PA1) a été accepté en 2008 et concerne les domaines des transports et de l'urbanisation pour les années 2011 à 2014. Le projet de 2^e génération (PA2) a été déposé en 2012 pour une application de 2015 à 2018. L'accord sur les prestations sera prochainement signé entre les parties. La mise en œuvre des mesures prévues demande la mise en place d'une organisation.

Le Syndicat d'agglomération de Delémont et le Département cantonal de l'environnement et de l'équipement ont signé un accord en 2014 portant sur la gestion opérationnelle du projet d'agglomération. Il en définit le cadre de collaboration. L'Etat jurassien assure le lien avec les services et offices fédéraux. Il en reste l'interlocuteur unique.

Deux mandats pour le développement territorial et le secrétariat

Le Syndicat d'agglomération de Delémont a mis sur pied le bureau technique de l'agglomération et garantit son fonctionnement. L'agglomération a également défini son organisation. Cet accord déploie ses effets depuis le 1^{er} janvier 2015. Le bureau technique est composé de deux mandats à mi-temps portant, d'une part, sur le développement territorial et, d'autre part, sur le secrétariat.

Céline Wermeille a été désignée chargée de mission «aménagiste-urbaniste» du projet d'agglomération. Elle est responsable de la gestion et du suivi des projets d'agglomération actuels et futurs, ainsi que des mesures concrètes prévues. Céline Wermeille accompagnera le processus d'information/participation des mesures et du futur Plan directeur régional avec les autorités compétentes.

Cette fonction est nouvellement assumée par l'agglomération. La direction et le coaching technique des questions liées au développement territorial sont assurés par Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont.

Henri Erard continuera sa fonction de secrétaire général de l'agglomération qu'il occupe depuis 2007. Il est en charge des affaires administratives et institutionnelles. Cette fonction était déjà assumée par l'agglomération. Elle sera dorénavant intégrée dans le mandat global du bureau technique.

Le coût annuel total du bureau technique est évalué à 100'000 francs. Il est pris en charge par les communes et partiellement par l'Etat jusqu'en 2017.

L'organigramme de l'agglomération définit les attributions et les compétences des partenaires impliqués dans le projet.



Céline Wermeille, chargée de mission, est responsable de la gestion et du suivi des projets d'agglomération actuels et futurs.



Henri Erard, secrétaire général, est en charge des affaires administratives et institutionnelles de l'agglomération de Delémont.

Organigramme de l'agglomération de Delémont

Confédération

- Définir la politique des agglomérations
- Etablir les accords de prestations
- Etablir les conventions de financement

République et Canton du Jura

- Assurer le lien avec la Confédération
- Adopter le plan directeur cantonal
- Adopter la planification financière cantonale
- Veiller à la coordination générale entre les services cantonaux



Syndicat d'agglomération de Delémont

Corps électoral / Communes membres

- Adopter les statuts
- Financer le Syndicat

Assemblée d'agglomération

- Adopter les projets
- Approuver les rapports
- Adopter le budget

Conseil d'agglomération

- Mettre en œuvre et traiter les affaires
- Préparer les décisions de l'assemblée

Bureau technique

Développement territorial

- Elaborer les projets d'agglomération
- Assurer le suivi des mesures
- Gérer le plan directeur régional

Secrétariat général

- Gérer les affaires administratives, financières et institutionnelles

UETP Delémont

- Direction et coaching technique

Commission d'aménagement du territoire

- Mettre en œuvre les projets d'agglomération
- Elaborer le plan directeur régional
- Préavisier les sujets pour le conseil



PORTRAIT DE

Rossemaison

Situation géographique

Le village de Rossemaison est adossé au Montchaibeux au sud et domine la vallée de Delémont au nord. Ses coordonnées en sont 47 degrés 20' 50" Nord et 7 degrés 20' 35" Est. Son altitude est à 455 m et sa surface de 1,89 km², dont 29 ha de surface habitée, 127 ha de surface agricole et 35 ha de surface boisée. En surface, elle est la plus petite commune jurassienne.

Rossemaison compte actuellement 596 habitants (au 31.12.2014) et a une densité de 315 habitants par km².

La Commune de Rossemaison est entourée par celles de Courtételle, Delémont, Courrendlin et Châtillon.

Repères historiques

Le nom allemand de Rossemaison était Rottmund. Les familles Cuttat, Chariatte, Steulet et Cléménçon composent la Bourgeoisie du village.

1349: Première mention historique

1797: Rossemaison fait partie du canton de Moutier, lui-même intégré dans le département du Mont-Terrible.

1800: Rossemaison fait partie du département du Haut-Rhin.

1815: Rattachement iniquement à Berne dans le bailiage de Moutier.

1838: Premier règlement d'organisation de la Commune et 1er règlement de la Commune bourgeoise.

1853: Création de la Commune mixte.

1869: Construction de la Chapelle Notre-Dame de la Salette, avec bénédiction le 18.9.1870. Mgr Eugène Lachat érige canoniquement la chapelle en 1872.

1947: Homologation des armoiries.

1969: Bénédiction de la nouvelle chapelle.

1975: Les citoyens de Rossemaison décident, par 167 voix contre 3, de rejoindre le Canton du Jura.

1976: La Commune de Rossemaison rejoint le district de Delémont.

1983: Inauguration du Centre culturel de Rossemaison à la suite la transformation par la Bourgeoisie de l'ancienne chapelle du village.

Organisation politique

La Commune mixte est dirigée par un Conseil communal, composé du maire et de 4 conseillers communaux. L'administration est assurée par une secrétaire-caissière et une préposée aux impôts et à l'AVS. L'assemblée communale assume le pouvoir législatif.

La Bourgeoisie possède sa propre assemblée générale qui élit le comité bourgeois. Un bourgeois est actuellement membre de l'exécutif communal.

Ecole

L'école, datant de 1959, est composée de trois classes et d'une classe enfantine. Le Conseil communal veille au maintien de cette école en attribuant les logements, dont il a la responsabilité locative, à des familles ou à des jeunes couples.

L'école de Rossemaison fait partie du Réseau d'Ecole en Santé depuis 2014.

Economie

Sans zone industrielle, l'activité économique de Rossemaison est limitée à 3 entreprises industrielles, une entreprise active dans les réseaux de distribution électrique, 2 entreprises de construction et une entreprise opérant dans les médias radio-télévisés régionaux. Six exploitations agricoles principales et une secondaire composent l'activité primaire de la localité. Rossemaison possède également un café-restaurant, un salon de coiffure, installé dans l'ancien bureau de poste, un salon de beauté et une fiduciaire pour les activités commerciales. Relevons encore l'exploitation d'un manège au centre de l'ancien village ainsi qu'un garage qui complètent ces activités économiques.

Des surfaces constructibles pour des activités artisanales sont encore disponibles.

Activités culturelles

Les activités culturelles sont principalement organisées dans la commune par la Commission communale du Centre Culturel de Rossemaison (CCR) et par la Société culturelle et sportive de la localité. Les expositions de peinture, de photographie ainsi que de sculpture sont organisées dans l'ancienne chapelle (Centre culturel) où la musique et les conférences n'y sont pas oubliées.





Le groupe théâtre propose annuellement une création à la halle de gymnastique. La tradition théâtrale est très ancienne à Rossemaison puisque nous relevons la constitution de la Société dramatique en 1903 déjà. Le groupe de jeunes de la Société culturelle et sportive est désormais un acteur incontournable de l'animation du village.

Activités sportives

Les Rossignols, le surnom des habitants, sont très actifs dans passablement de domaines sportifs. Trois clubs et trois groupes agissent dans la localité même: le inline-hockey (10 équipes!), le tir au petit calibre, le volley-ball (2 équipes), la gym dame, la zumba ainsi que le VTT et le dressage en hippisme. Nombre de Rossignols pratiquent leur sport favori dans les clubs de la région.

Une piste Vita et un mur d'escalade artificiel complètent les équipements sportifs communaux et des clubs.

Le Conseil communal attribue annuellement des prix des mérites sportifs aux meilleurs d'entre eux.

Activités sociales

Diverses activités sociales sont mises en place par les sociétés du village, par le groupe des jeunes ainsi que par les autorités communales.

Sous l'égide de Pro Senectute, un couple de la commune organise un repas mensuel pour les personnes âgées de la localité. Cette activité est appelée à se développer et à se diversifier.

Patrimoine

La Commune ne possède aucun monument classé à l'inventaire, mais quelques biens inscrits dans le Registre des biens culturels du Canton du Jura: soit l'ancienne chapelle (centre culturel), la nouvelle chapelle de par son architecture, un grenier à madrier, une ferme, 4 fontaines. Le Montchaibeux est également

considéré comme digne d'intérêt par les traces d'occupation laissées mais impossibles à dater. Ajoutons-y enfin le vieux-village, les calvaires, sans oublier le jardin de Jura Miniature.

Projets

Divers projets sont en voie de réalisation, dont principalement la construction de la halle de sport au nord de l'école qui permettra au club de skater-hockey de jouer à l'intérieur ainsi qu'au club de volley-ball de pouvoir jouer à domicile car la halle de gymnastique n'est pas aux normes pour y pratiquer une compétition dans ce domaine. La rénovation du Centre culturel est également d'actualité.

Les problèmes liés aux économies d'énergie pour atteindre les objectifs 2021, l'entretien du réseau d'eau et des routes, l'aménagement du territoire, avec le développement constructif possible sur les zones du Perrerat et du Copas de sel, vont préoccuper le Conseil communal, sans parler des projets d'agglomération et de l'étude menée pour la fusion des communes de Delémont et sa région.

Le Conseil communal veut le village soit un lieu de vie et pas seulement de résidence. Il va en outre réunir très prochainement tous les acteurs de la vie locale afin de mieux coordonner et de développer leurs activités en faveur de la communauté rossignole et prendre en main des projets d'embellissement de la localité.

